

RAPPORT ANNUEL 2019-2020

École Du Grand-Chêne



Respect-Engagement-Collaboration

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le mardi 10 novembre 2020

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à exprimer toute ma reconnaissance envers les membres de l'équipe-école Du Grand-Chêne pour leur excellent travail auprès de nos élèves et ce même dans un contexte particulier relié à la pandémie de Covid-19. Également, pour le travail du comité pédagogique en lien avec l'évaluation du projet éducatif et de son plan d'action.

Merci à vous, chers membres du Conseil d'établissement, pour votre implication et le souci de faire rayonner notre école dans notre communauté. Les échanges, les questionnements et l'ouverture ont guidé plusieurs de nos rencontres. Un merci tout particulier à notre présidente, madame Julie Daneau, pour sa généreuse collaboration, son soutien et sa mobilisation.

Merci!

Aurélia Benéteau
Directrice

INTRODUCTION

C'est avec fierté que nous vous présentons le rapport annuel 2019-2020 de l'école Du Grand-Chêne, fruit d'une démarche de réflexion concertée et approfondie. Par son contenu, ce bilan se veut un outil de reddition de comptes pour le personnel, les parents et la communauté que dessert l'école. Il présente succinctement l'établissement et l'évaluation de l'atteinte de chacun des objectifs du projet éducatif. Il rend compte également de ses valeurs et, de surcroît, il traduit les efforts déployés par tout le personnel pour offrir un enseignement et un encadrement de qualité.

En première partie, nous vous présenterons des informations sur notre établissement et le contexte dans lequel il évolue. Dans les deux sections suivantes, vous prendrez connaissance de l'évaluation de l'atteinte de chacun des objectifs du projet éducatif ainsi que de l'évaluation du plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation. La dernière partie du document présente le rapport annuel des activités du Conseil d'établissement dans laquelle est présentée une brève analyse des décisions marquantes prises durant l'année.

Comme notre passion est orientée vers les élèves, ce rapport met en lumière nos véritables couleurs qui se définissent par une forte volonté de tous les intervenants du milieu et des parents de partager une vision et des valeurs communes. Nous désirons ainsi travailler en harmonie pour conduire les élèves sur le chemin de la réussite, de la bienveillance et du bonheur.

Veillez noter que des copies de ce bilan seront distribuées, sur demande, aux gens du milieu. Le rapport annuel sera également disponible sur le site de l'école à compter du 30 novembre 2020.

Bonne lecture!

PREMIÈRE PARTIE

L'évaluation du projet éducatif

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Présentation de l'établissement

L'école du Grand-Chêne est située à Sainte-Julie, une municipalité de 30,088 habitants. Le bassin des élèves qui la compose est constitué principalement du quartier du Domaine des Hauts-Bois ainsi que de plusieurs secteurs de la commission scolaire pour les élèves en classe spécialisée. La grande majorité des élèves sont marcheurs, seuls quelques élèves les plus loin ainsi que les élèves qui fréquentent les classes spécialisées sont transportés par autobus. Le revenu moyen des ménages de la municipalité est de 43 754 \$ par année alors que pour le secteur, il est de 54 067 \$ par année. De plus, l'indice de défavorisation sociale (recensement de 2011) de ce quartier est négligeable (1). Par contre, les élèves des classes spécialisées proviennent majoritairement de divers quartiers moins favorisés.

L'école travaille en partenariat avec le CISSSME, notamment pour les services de l'infirmière scolaire et les programmes de santé publique. L'école a également un partenariat avec La Maison des Enfants de Varennes pour des projets de lecture et un service de courrier-conseil personnel aux élèves. Une collaboration avec la ville de Sainte-Julie permet aussi des projets pour la lecture. Finalement, l'école travaille en partenariat avec certains professionnels de la santé.

Pour l'année 2019-2020, nous avons accueilli 265 élèves de 5 à 12 ans répartis de la façon suivante :

- 39 élèves au préscolaire 5 ans régulier (deux groupes);
- 27 élèves en classe d'enseignement spécialisé pour le développement social et communicatif (trois classes);
- 199 élèves au primaire répartis en 9 groupes sous la supervision des titulaires et des spécialistes qui en ont la responsabilité.

Tous les élèves en classe régulière proviennent du secteur et la plupart de familles favorisées et scolarisées qui disposent, de façon générale, d'un environnement culturel riche et stimulant. Quant aux élèves des classes d'enseignement spécialisé, certains proviennent du secteur et d'autres de l'ensemble du territoire du centre de services des Patriotes. Parmi nos élèves, la majorité se rend à pied, quelques-uns en autobus ou par transport adapté (berlines).

Une équipe de 14 titulaires dispense les divers programmes de cours du secteur régulier et d'adaptation scolaire en conformité avec le Programme de formation de l'école québécoise. Nous comptons également, parmi les membres du personnel, quatre enseignant(e)s spécialistes, deux enseignant(e)s à temps partiel, une orthopédagogue, une directrice, une secrétaire, deux concierges, une technicienne en service de garde, sept éducatrices, trois surveillantes, cinq technicien(ne)s en éducation spécialisée et une préposée aux élèves handicapés. De plus, une équipe de professionnelles dont une orthophoniste et une psychoéducatrice se joignent à notre communauté éducative afin d'aider les élèves en difficulté et de contribuer à leur réussite ainsi qu'à leur bien-être. Les services d'une hygiéniste dentaire, d'une infirmière et d'une travailleuse sociale sont également offerts.

1.2 L'évaluation de l'atteinte de chacun des objectifs du projet éducatif

Bien que la situation de notre école soit positive en ce qui a trait aux résultats scolaires de nos élèves, nous devons poursuivre nos réflexions et notre analyse afin de mieux soutenir et accompagner nos élèves vulnérables en lecture et en écriture. Dans cet esprit, les membres de l'équipe-école ont décidé de porter un regard critique sur nos zones de performance et de vulnérabilité en vue d'une amélioration continue. Ainsi, nous avons pu mettre en lumière l'influence directe de ces zones sur la réussite et la persévérance de nos élèves.

À l'instar du Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire des Patriotes (PEVR) qui comporte trois orientations correspondant aux axes de la Politique de la réussite éducative du MEES, celles développées dans notre projet éducatif visent le soutien de l'élève dans l'atteinte de son plein potentiel en lecture et en écriture, ainsi qu'en lui offrant un milieu ouvert, bienveillant, stimulant, sain et sécuritaire.

Notre projet éducatif est donc constitué de **trois enjeux** et de **deux orientations** d'importance issus d'une analyse soignée et qui tient compte de notre **mission**, de notre **vision** et de nos **valeurs**. Ces dernières sont traduites par des **objectifs** afin de les centrer sur les élèves en vue de nous permettre d'accroître l'atteinte de nos objectifs. Notre but est de mettre au cœur de notre démarche l'amélioration de l'apprentissage des élèves.

Après avoir défini le contexte, choisi les orientations et les objectifs, l'école a mis en œuvre des **initiatives (moyens)** notées dans notre **plan d'action** pour atteindre les objectifs identifiés et en assumer le suivi favorisant ainsi l'adéquation entre les objectifs et les moyens. La direction a utilisé des outils de suivi de gestion (tableaux de suivi, tableaux de bord, Lumix, etc.) en collaboration avec le comité pédagogique et une observation périodique de la progression des résultats des élèves a été faite. Ces outils constituent une précieuse source d'information sur l'efficacité des initiatives mises en place.

L'évaluation de l'atteinte de chacun des objectifs du projet éducatif est présentée dans le canevas de la page suivante. Elle est réalisée en comparant la variation de l'indicateur de chaque objectif depuis la situation initiale (inscrite au projet éducatif) et une donnée similaire actualisée pour l'année scolaire en cours (résultats au 2^e bulletin) tenant compte de l'arrêt de l'école en mars dernier.

Les initiatives notées au plan d'action seront révisées annuellement en fonction de l'évaluation du projet éducatif. Il deviendra donc incontournable de juger de la pertinence des actions mises en œuvre chaque année.

1.3 L'analyse de la situation

Pour l'année scolaire 2019–2020, les résultats présentés aux pages suivantes tiennent compte des élèves des classes régulières et des élèves des classes d'enseignement spécialisé pour le développement social et communicatif.

Pour les fins de l'analyse, nous avons considéré qu'un élève à risque avait un résultat entre 60% et 69%.

Objectif 1

D'ici juin 2022, maintenir le taux de réussite en lecture, à l'épreuve du MEES en 6^e année, supérieur à celui de la CSP.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie, nous n'avons pu procéder à un comparatif comme convenu cette année afin d'évaluer le maintien du taux de réussite en lecture, à l'épreuve du MEES en 6^e année, supérieur à celui de la CSP. Il nous est donc impossible d'évaluer l'impact réel de cette action. Cet objectif fera objet d'étude l'an prochain.

Cependant, il importe de mentionner que les moyens notés au plan d'action ont tous utilisés dont :

- Mise en place de l'enseignement explicite des stratégies de lecture avec modelage des attentes
- Mise en place d'une variation d'expériences en lecture
- Réinvestissement de l'écriture pour des tâches de lecture

Ces pratiques font partie intégrante du mode de fonctionnement de l'équipe et des suivis pédagogiques en lien avec ces moyens seront actualisés tout au long de cette année et des suivantes.

Les données amassées pour l'analyse sont partielles puisque nous avons tenu compte des résultats des élèves du deuxième bulletin. Notre cible n'est donc pas atteinte. Nous croyons fermement qu'avec les moyens mis au plan d'action pour améliorer la situation, nous devrions constater une augmentation des résultats à court terme. Nous avons déterminé nos priorités d'action en nous appuyant sur des moteurs efficaces, à savoir les études probantes le travail collaboratif, le décroisement, l'enseignement explicite des stratégies en écriture et la rééducation en orthopédagogie. Nous jugeons ces initiatives porteuses et désirons les conserver. L'avenir nous dira si elles permettent d'avoir un effet significatif sur la réussite de nos jeunes apprenantes.

Objectif 2

D'ici juin 2022, maintenir le taux de réussite en écriture, à l'épreuve du MEES en 6e année, supérieur à celui de la CSP.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie, nous n'avons pu procéder à un comparatif comme convenu cette année afin d'évaluer le maintien du taux de réussite en écriture, à l'épreuve du MEES en 6^e année, supérieur à celui de la CSP. Il nous est donc impossible d'évaluer l'impact réel de cette action. Cet objectif fera objet d'étude l'an prochain.

Cependant, il importe de mentionner que les moyens notés au plan d'action ont tous utilisés dont :

- Enseignement explicite des stratégies d'écriture avec modelage des attentes
- Variation des expériences d'écriture
- Réinvestissement de la lecture dans les tâches d'écriture

Ces pratiques font partie intégrante du mode de fonctionnement de l'équipe et des suivis pédagogiques en lien avec ces moyens seront actualisés tout au long de cette année et des suivantes. Les données amassées pour l'analyse sont partielles puisque nous avons tenu compte des résultats des élèves du deuxième bulletin. Notre cible n'est donc pas atteinte. Nous croyons fermement qu'avec les moyens mis au plan d'action pour améliorer la situation, nous devrions constater une augmentation des résultats à court terme. Nous avons déterminé nos priorités d'action en nous appuyant sur des moteurs efficaces, à savoir les études probantes le travail collaboratif, le décroisement, l'enseignement explicite des stratégies en écriture et la rééducation en orthopédagogie. Nous jugeons ces initiatives porteuses et désirons les conserver. L'avenir nous dira si elles permettent d'avoir un effet significatif sur la réussite de nos jeunes apprenantes.

Objectif 3

D'ici juin 2022, améliorer le niveau d'appréciation de la qualité des relations interpersonnelles des élèves du 3e cycle.

Concernant ce dernier objectif lié à la qualité des relations interpersonnelles des élèves du 3^e cycle principalement, il nous a été impossible d'effectuer un sondage en raison de la fermeture des écoles le 12 mars dernier. À l'instar des objectifs précédents, les initiatives ont été déterminées en s'appuyant sur des pratiques efficaces. Elles ont également toutes été mises en place par le personnel de l'école. En voici une brève énumération :

- Enseignement explicite des comportements avec modelage des attentes
- Ateliers sur les habiletés sociales (TES, psychoéducatrice) et activités de sensibilisation
- Sensibilisation et formation de l'équipe-école à l'enseignement explicite des comportements positifs

Toutes les initiatives notées au plan d'action ont été mises en place cette année, et ce, pour chaque objectif. Aucune modification ne sera apportée pour la prochaine année aux initiatives, car nous souhaitons poursuivre l'implantation des nouvelles pratiques pédagogiques entamées cette année.


RAPPORT ANNUEL DE L'ÉCOLE : ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉCOLE DU GRAND-CHÊNE

| | |
|------------------------|---|
| NOTRE MISSION : | L'école du Grand-Chêne a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire. |
| NOTRE VISION : | L'école du Grand-Chêne ouvre ses portes au respect, à l'engagement et à la collaboration de tous afin de favoriser le bien-être et la réussite de chacun. |
| NOS VALEURS : | Respect, Engagement, Collaboration |

RÉSUMÉ GLOBAL

| orientation | Objectif | Indicateur | Situation initiale | Situation actuelle ¹ | Évaluation | Tendance | Modification au Plan d'action pour la prochaine année pour poursuivre sur la bonne voie ou pour redresser la situation |
|--|---|--|---|---|------------|------------------|--|
| Orientation 1 Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel en mathématique | Objectif 1.1 D'ici juin 2022, maintenir le taux de réussite en lecture, à l'épreuve du MEES en 6 ^e année, supérieur à celui de la CSP. | Le taux de réussite en lecture à l'épreuve du MEES en 6 ^e année | Taux de réussite-école 2017-2018 : Garçons – 94% / Filles 100% Taux CSP 2017-2018 : 93% | Taux de réussite-école 2019-2020 : Garçons – 100% / Filles 100% | ● | ↑ : Amélioration | Les moyens mis en place seront à poursuivre afin d'en évaluer à nouveau l'impact. |

| | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|---|------------------|---|
| | Objectif 1.2 D'ici juin 2022, maintenir le taux de réussite en écriture, à l'épreuve du MEES en 6 ^e année, supérieur à celui de la CSP. | Le taux de réussite-école en écriture à l'épreuve du MEES en 6e année | Taux de réussite-école 2017-2018 : Garçons -100% / Filles -100% Taux de réussite CSP : 93% | Taux de réussite-école 2019-2020 : Garçons -100% / Filles -100% |  | ↑ : Amélioration | Les moyens mis en place seront à poursuivre afin d'en évaluer à nouveau l'impact. |
|--|--|---|---|---|---|------------------|---|

| | | | | | | | |
|----------------------|---|---|--|--------------------------------|---|---------------------------------------|--|
| Orientation 3 | Objectif 3.1 D'ici juin 2022, améliorer le niveau d'appréciation de la qualité des relations interpersonnelles des élèves du 3e cycle | Résultats moyens du niveau d'appréciation des élèves du 3e cycle au sondage sur les relations entre élèves et le personnel. | Résultats au sondage de décembre 2017 sur l'appréciation des élèves quant à la qualité des relations entre les élèves (8,4) et le personnel. | Non disponible car non réalisé |  | → : Aucune amélioration significative | Les moyens mis en place seront à poursuivre afin d'en évaluer à nouveau l'impact. La réalisation du sondage sera de mise. |
|----------------------|---|---|--|--------------------------------|---|---------------------------------------|--|

Légende :  Action requise  À surveiller  En voie de réalisation

Tendance : ↑ : Amélioration → : Aucune amélioration significative ↓ : Régression

¹ Considérant la fermeture de notre établissement le 12 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19 et des modifications apportées au régime pédagogique par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour tenir compte de cette situation, les résultats scolaires des élèves ne peuvent statistiquement être comparés aux résultats de l'année de référence (situation initiale).

DEUXIÈME PARTIE

Évaluation du Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation

PORTRAIT DE LA SITUATION

La loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école est entrée en vigueur le 15 juin 2012. L'application de cette loi oblige les directions d'écoles à élaborer un Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence qui tient compte de la réalité de chaque milieu.

L'actualisation du Plan de lutte est réalisée en tenant compte de la vision et des valeurs énoncées dans le Projet éducatif de l'école (interrelation entre les deux documents). Sa révision se fait annuellement par les membres de l'équipe-école. De plus, considérant les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique (LIP) entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2020, le conseil d'établissement doit adopter le Plan de lutte en considérant les recommandations de la direction et l'évaluation globale de son efficacité.

Ce document, tel que spécifié à l'article 75.1 de la LIP, comporte **neuf éléments obligatoires** soit l'analyse de la situation, les mesures préventives, la collaboration des parents, les modalités pour signaler, les actions à prendre, la confidentialité, les mesures de soutien et d'encadrement, les sanctions disciplinaires et le suivi (pour plus d'information, prière de se référer au <http://dugrandchene.csp.qc.ca>)

Ces éléments sont articulés en fonction de regrouper et de structurer toutes les interventions de prévention, les interventions dirigées et ciblées dans un but commun de contrer l'intimidation et la violence à l'école. Concrètement, notre Plan de lutte comprend les actions mises en place par les membres de l'équipe-école. Son évaluation nous permet donc de juger de son efficacité et d'y apporter des correctifs en vue de son amélioration.

En complément d'information, en début d'année, par un message des enseignants et un rappel de la direction, les élèves et leurs parents sont invités à lire le Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation à l'école. Celui-ci est déposé sur le site Web de l'école en deux versions (version longue et version abrégée).

En ce qui a trait au protocole d'intervention face aux situations d'intimidation celui-ci est inscrit dans l'agenda de l'élève.

DESCRIPTION DE L'ÉCOLE

L'école du Grand-Chêne est un établissement d'ordre primaire située dans le secteur de Sainte-Julie, plus précisément dans le quartier du Domaine des Hauts-Bois.

C'est une école bénéficiant d'un environnement exceptionnel où la nature, le parc Edmour J.-Harvey, le lac et la montagne s'y côtoient pour donner des possibilités infinies d'activités pour les élèves et ce, au quotidien. C'est d'ailleurs avec grand plaisir que les enseignants et les éducatrices du service de garde s'approprient ce site chaque fois qu'un projet ou un thème s'y prête, afin d'en faire profiter tous les enfants de notre communauté éducative.

Au 30 septembre 2019, cette école accueillait 262 élèves, du préscolaire à la sixième année, ainsi que des élèves ayant des besoins en développement social et communicatif. Nous comptons :

- Trois groupes d'enseignement spécialisé pour le développement social et communicatif
- Deux groupes préscolaire 5 ans
- Un groupe 1ère année
- Un groupe 1ère et 2e année
- Un groupe 2e année
- Trois groupes 3e et 4e année
- Trois groupes 5e et 6e année
- Les services complémentaires offerts sont :
- Orthopédagogie (4 jours/semaine) ;
- Orthophonie (3 jours/semaine) pour l'adaptation scolaire et les classes régulières;
- Psychoéducation (1 jour/semaine);
- Soins infirmiers (0,5 jour/semaine).
- 5 éducateurs en éducation spécialisée (3 classes DSC, 1 école, 1 SDG).

DESCRIPTION DU SERVICE DE GARDE

Le 30 septembre 2019, 169 enfants sont inscrits au service de garde dont 140 réguliers et 29 sporadiques

Les heures de service sont de 6 h 45 à 8 h 20, 11 h 55 à 13 h 05 et 15 h 40 à 18 h.

Le personnel se compose de : 1 technicienne responsable du service de garde, 8 éducatrices, 2 surveillantes du dîner, 1 TES et 2 préposées.

Pendant les journées pédagogiques, le service de garde est ouvert aux mêmes heures et il offre des activités variées, dont plusieurs sorties

DESCRIPTION DU SERVICE AUX DÎNEURS

Le 30 septembre 2019, 52 enfants sont inscrits au service aux dîneurs de 11 h 55 à 13 h 05 supervisés par 2 surveillantes.

ANALYSE DE LA SITUATION D'INTIMIDATION ET DE LA VIOLENCE

Tout d'abord, il est important d'avoir une compréhension commune d'un geste d'intimidation et de violence. Dans la loi sur l'Instruction publique, ces deux termes sont définis comme suit :

LA VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.» (article 13 de la LIP)

L'INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser; » (article 13 de la LIP)

Les critères suivants permettent de déterminer s'il est question ou non d'intimidation :

- Un acte de violence, avec l'intention ou non de faire du tort
- L'inégalité des pouvoirs entre celui qui intimide et celui qui est intimidé
- Des sentiments de détresse, dont le sentiment d'impuissance, de la part de l'élève qui subit de l'intimidation
- La répétition et la persistance de gestes agressifs.

LE CONFLIT

Le terme conflit signifie choc, heurt. Il suggère la rencontre d'éléments qui s'opposent, d'une divergence entre deux individus, deux groupes, un individu et un groupe qui sont en relation parce que leurs intérêts, leurs objectifs, leurs valeurs, leurs méthodes, leurs rôles ou leurs idées s'opposent. Une bousculade, une bagarre, une insulte ou encore une menace isolée entre deux individus de force égale n'est pas nécessairement considérée comme de l'intimidation.

(Annexe 1.1)

À la suite d'une analyse des avis majeurs donnés depuis 2009, d'un sondage sur la sécurité (Annexe 1.2) réalisé auprès des enfants et l'autoportrait des actions pour prévenir la violence (Annexe 1.3) cette année, nous concluons encore que les gestes d'intimidation et de violence sont peu fréquents à l'école.

Statistiques :

Signalement consigné pour gestes d'intimidation (ou autres - violence ou conflit) :

2014-2015 : 0 – intimidation, 3 - autres

2015-2016 : 1 – intimidation, 3 - autres

2016-2017 : aucune donnée

2017-2018 : 1 –intimidation, 6 – autres

2018-2019 : 2 – intimidation, 5 – autres

2019-2020 : 0 – intimidation, 1 - autre

CE QU'IL Y A DÉJÀ EN PLACE DANS NOTRE ÉCOLE :

- Plan de mesures d'urgence
- Plan de surveillance (Surveillance stratégique dans la cour, les corridors et le transport, etc.)
- Ateliers sur la communication non-violente (gestion des émotions, communication, résolution de conflits, comportements d'un bon ami, respect des différences, estime de soi) et le programme Ribambelle ajusté au préscolaire.
- Programme L'école au cœur de l'harmonie
- Atelier sur la cyberprudence aux élèves de 5e année par le policier communautaire
- Ateliers sur le civisme pour les élèves de la 3e et 4e année offerts par le policier communautaire
- Ateliers Gang de choix pour les élèves de 6e année par la psychoéducatrice (collaboration avec la policière communautaire pour l'atelier final);
- Ateliers offerts par l'infirmière aux élèves de 5e et 6e année sur l'affirmation de soi et les relations interpersonnelles pour favoriser le passage au secondaire
- Ateliers offerts par l'AVSEC sur le respect, la bienveillance, la reconnaissance et la gratitude.
- Protocole d'intervention
- Utilisation de l'agenda comme moyen de communication quotidien par les enseignants
- Assemblée générale des parents en début d'année
- Rencontres parents-enseignant en début d'année scolaire, en novembre, en février et sur demande
- Rencontre pour élaboration et révision de plans d'intervention

- Journal mensuel *Les feuilles du Grand-Chêne*
- Utilisation du courriel et du site Web de l'école pour informer et joindre les parents
- Communication téléphonique aux parents par les intervenants concernés de l'école, au besoin
- Communication régulière aux parents par les éducatrices du service de garde, au besoin
- Continuer à favoriser une communication efficace entre tous les intervenants.
- En début d'année, remise au personnel les documents en lien avec le plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence
- Révision du plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école
- La révision des règles de conduite et des mesures de sécurité (article 76 de la LIP) (Annexe 2.1)
- Informer les membres du personnel et les élèves des règles de conduite et des mesures de sécurité à l'école. (article 96.21 de la LIP)

APRÈS AVOIR ANALYSÉ LA SITUATION D'INTIMIDATION DANS NOTRE ÉCOLE, LES PRIORITÉS QUI S'EN DÉGAGENT SONT :

Continuer de sensibiliser les élèves sur les notions de civisme et le respect des différences

Maintenir notre plan de surveillance stratégique dans la cour (ajout TES, activités Force 4 ou dérivés)

Continuer à encourager les enfants à dénoncer les situations de conflit et d'intimidation

Poursuivre la présentation aux élèves, au personnel et aux parents du protocole d'intervention incluant les notions de conflit et d'intimidation

Continuer à favoriser une communication efficace entre tous les intervenants.

Recommandations pour l'année scolaire 2020-2021 :

- Mieux planifier les activités de sensibilisation à l'intimidation à tous les niveaux scolaires.
- Rendre l'organisation davantage optimale lors des récréations : offrir aux élèves des jeux organisés et supervisés par la technicienne en éducation spécialisée et les enseignants et permettre du prêt de matériel en tout temps.
- Réorganiser les zones de surveillance.
- Ajouter des intervenants lors des moments de surveillance des récréations.
- Poursuite ou dérivé du programme *On bouge au cube* (mesure ministérielle).

Tout le personnel de l'école a une volonté de favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence ainsi qu'à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire. Afin de susciter la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence, nous allons :

- Mettre dans l'agenda le protocole d'intervention en cas de gestes d'intimidation et de violence
- Transmettre par courriel et déposer sur le site de l'école notre plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école et un abrégé (article 75.1 de la LIP). Le conseil d'établissement veille à ce que ce document soit rédigé de manière claire et accessible. (article 75.1 de la LIP)
- Organiser des rencontres au besoin avec les parents

TROISIÈME PARTIE

Le bilan du Conseil d'établissement

2.1 Analyse des activités portant sur les décisions marquantes du Conseil d'établissement durant l'année

Composition du conseil d'établissement 2019-2020

Représentants des parents :

- Mme Julie Daneau, présidente
- M. Jonathan Leclerc, parent et représentant au Comité de parents
- Mme Anne Money, parent et trésorière
- M. Jean-Maxime Péloquin, parent
- Mme Maude Gauthier, parent à titre de substitut pour la rencontre du 28 mai

Représentants du personnel enseignant :

- Mme Brigitte Latendresse, enseignante
- Mme Marie-France Robert, enseignante

Représentante du personnel professionnel

- Mme Marilynne Caron, orthophoniste

Représentant du service de garde :

- Mme Sonia Clermont, éducatrice au service de garde

Direction :

- Mme Aurélia Benéteau

La première rencontre de l'année fut l'assemblée générale, tenue le jeudi 12 septembre 2019. Lors de cette soirée, deux nouveaux parents ont été élus. Le conseil d'établissement a prévu huit rencontres tout au long de l'année scolaire.

Les sujets tels que : le code de vie, la grille-matières, le projet éducatif, le budget, etc., ont été traités par le conseil d'établissement. Le conseil a également été consulté sur plusieurs sujets concernant le fonctionnement de l'école.

Vous trouverez ci-dessous, les principaux dossiers et/ou événements ayant retenu notre attention cette année.

1. **Projet éducatif** : le conseil a été informé de la mise en place du plan d'action qui vient faire écho à la mise en place du projet éducatif de l'année précédente, le CÉ peut ainsi avoir un suivi de l'évolution du dossier.
2. **Politique d'encadrement des frais chargés aux parents** : Pour une sixième année, le conseil d'établissement a approuvé le principe d'encadrement mis en place en 2014-2015. La liste du matériel didactique et des fournitures scolaires ainsi que les sorties éducatives ont aussi été approuvées.
3. **Horaire ouverture SDG école**: Suite à l'analyse de l'horaire du service de garde de l'école l'ouverture est repoussée de 15 minutes le matin, soit 7h au lieu de 6h45.
4. **Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation à l'école** : une version à jour du plan de lutte a été résolue.
5. **Grille-matières**: La grille-matière a été revue en fonction de l'arrivée des nouvelles directives du ministère avec une allocation spéciale visant à ajouter 30 minutes de spécialité au préscolaire.
6. **Activités parascolaires** : Le conseil d'établissement a appuyé la poursuite d'activité parascolaire déjà en place tel que le club de robotique ainsi que Takabouger. Il a aussi appuyé la mise en place de nouvelles activités parascolaires.
7. **Campagne de financement et poursuite du projet de l'amélioration de la cour d'école** : En collaboration avec l'OPP.

L'année 2019-2020 aura été une année exceptionnelle. En septembre, le conseil d'établissement comportait plusieurs nouveaux membres tant du personnel que des parents. Nous tenons à remercier l'implication du personnel et des parents afin que le conseil d'établissement réponde à son mandat. Il a été fortement apprécié de voir plusieurs parents participer à des échanges lors de la parole au public.

Nous sommes heureux de nous impliquer afin que l'école poursuive sa mission auprès des élèves et que tous y vivent pleinement les valeurs de l'école : d'engagement, de respect et de collaboration.

Julie Daneau

(Présidente) pour le conseil d'établissement 2019-2020.